

NORME
INTERNATIONALE

ISO/CEI
8822

Deuxième édition
1994-12-15

**Technologies de l'information —
Interconnexion de systèmes ouverts
(OSI) — Définition du service de
présentation**
iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

*Information technology — Open Systems Interconnection —
Presentation service definition*
[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/bacae840-981d-4dab-9c5b-
fc900b1c8546/iso-iec-8822-1994](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/bacae840-981d-4dab-9c5b-fc900b1c8546/iso-iec-8822-1994)



Numéro de référence
ISO/CEI 8822:1994(F)

Sommaire

	<i>Page</i>	
1	Domaine d'application.....	1
2	Références normatives	1
2.1	Recommandations Normes internationales identiques.....	1
2.2	Paires de Recommandations Normes internationales équivalentes par leur contenu technique	2
2.3	Autres références	2
3	Définitions.....	2
3.1	Définitions du modèle de référence	2
3.2	Définitions des conventions de service.....	3
3.3	Définitions relatives à la dénomination et à l'adressage.....	3
3.4	Définitions relatives au service de présentation.....	3
4	Abréviations	4
5	Conventions.....	5
SECTION 1 – CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES		5
6	Vue d'ensemble du service de présentation.....	5
6.1	Rôle.....	5
6.2	Relations avec la couche application.....	5
6.3	Relations avec la couche session	5
6.4	Fonctions de la couche présentation	6
6.5	Négociation de la syntaxe	6
6.6	Transfert des informations	6
6.7	Définition de contextes de présentation	6
6.8	Gestion de l'ensemble DCS.....	7
7	Facilités du service.....	8
7.1	La facilité d'établissement de connexion.....	8
7.2	La facilité de terminaison de connexion	8
7.3	Facilité de gestion des contextes	8
7.4	La facilité de transfert d'informations	8
7.5	La facilité de contrôle du dialogue.....	8
7.6	Facilité de transfert d'informations en mode sans connexion	8
8	Unités fonctionnelles.....	9
9	Qualité de service.....	10

© ISO/CEI 1994

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

ISO/CEI Copyright Office • Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Version française tirée en 1995

Imprimé en Suisse

SECTION 2 – DÉFINITION DES PRIMITIVES DE SERVICE.....	10
10 Primitives du service de présentation.....	10
10.1 Paramètres donnés de l'utilisateur.....	13
10.2 Service P-CONNECT.....	13
10.3 Service P-U-ABORT.....	17
10.4 Service P-P-ABORT.....	18
10.5 Service P-ALTER-CONTEXT.....	18
10.6 Service P-TYPED-DATA.....	20
10.7 Service P-DATA.....	20
10.8 Service P-RESYNCHRONIZE.....	21
10.9 Service P-ACTIVITY-START.....	23
10.10 Service P-ACTIVITY-RESUME.....	23
10.11 Service P-ACTIVITY-INTERRUPT.....	25
10.12 Service P-ACTIVITY-DISCARD.....	25
10.13 Service P-ACTIVITY-END.....	26
10.14 Service P-CAPABILITY-DATA.....	27
10.15 Service P-CONTROL-GIVE.....	27
10.16 Service P-TOKEN-GIVE.....	28
10.17 Service P-TOKEN-PLEASE.....	28
10.18 Service P-U-EXCEPTION-REPORT.....	29
10.19 Service P-P-EXCEPTION-REPORT.....	30
10.20 Service P-EXPEDITED-DATA.....	30
10.21 Service P-SYNC-MINOR.....	31
10.22 Service P-SYNC-MAJOR.....	31
10.23 Service P-RELEASE.....	32
10.24 Service P-UNIT-DATA.....	33
11 Enchaînements.....	34
11.1 Service P-CONNECT.....	35
11.2 Service P-U-ABORT.....	35
11.3 Service P-P-ABORT.....	35
11.4 Service P-ALTER-CONTEXT.....	36
11.5 Services P-TYPED-DATA et P-DATA.....	36
11.6 Service P-CAPABILITY-DATA.....	36
11.7 Service P-EXPEDITED-DATA.....	37
11.8 Services P-SYNC-MINOR, P-SYNC-MAJOR, P-RELEASE, P-ACTIVITY-START, P-TOKEN-PLEASE, P-TOKEN-GIVE, P-CONTROL-GIVE, P-ACTIVITY-END et P-ACTIVITY-RESUME.....	37
11.9 Services P-RESYNCHRONIZE, P-U-EXCEPTION-REPORT, P-P-EXCEPTION-REPORT, P-ACTIVITY-INTERRUPT et P-ACTIVITY-DISCARD.....	37
11.10 Service P-UNIT-DATA.....	38
Annexe A (Normative) – Restrictions à l'utilisation du service de présentation en mode X.410-1984.....	39
A.1 Service P-CONNECT.....	39
A.2 Service P-U-ABORT.....	39
A.3 Service P-TOKEN-PLEASE.....	39
A.4 Service P-DATA.....	39
Annexe B (Normative) – Enregistrement des syntaxes abstraites.....	40
B.1 Introduction.....	40
B.2 Désignation des syntaxes abstraites.....	40
B.3 Forme d'enregistrement d'une syntaxe abstraite.....	40
Annexe C (Informative) – Corrections et améliorations apportées à la Rec. UIT-T X.216 ISO/CEI 8822.....	42

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment ensemble un système consacré à la normalisation internationale considérée comme un tout. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des différents domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux.

Dans le domaine des technologies de l'information, l'ISO et la CEI ont créé un comité technique mixte, l'ISO/CEI JTC 1. Les projets de Normes internationales adoptés par le comité technique mixte sont soumis aux organismes nationaux pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des organismes nationaux votants.

ISO/IEC 8822:1994

La Norme internationale ISO/CEI 8822 a été élaborée par le comité technique mixte ISO/CEI JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC 21, *Interconnexion des systèmes ouverts, gestion des données et traitement distribué ouvert*, en collaboration avec l'IUT-T. Le texte identique est publié en tant que Recommandation IUT-T X.216.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 8822:1988) et est une consolidation de la première édition, de l'Amendement 1:1991 et l'Amendement 5:1992.

Les annexes A et B font partie intégrante de la présente Norme internationale. L'annexe C est donnée uniquement à titre d'information.

Introduction

La présente Recommandation UIT-T | Norme internationale fait partie d'une famille de Recommandations UIT-T | Normes internationales élaborées pour faciliter l'interconnexion des équipements informatiques. Elle s'intègre dans un ensemble de Recommandations UIT-T | Normes internationales dont les relations sont définies par le modèle de référence pour l'interconnexion de systèmes ouverts (Rec. UIT-T X.200 | ISO/CEI 7498). Ce modèle de référence divise le domaine de la normalisation en vue de l'interconnexion, en une série de couches de spécifications dont chacune est d'une taille maîtrisable.

L'objectif de l'interconnexion de systèmes ouverts est de permettre, au prix d'un minimum d'accords techniques en dehors des Recommandations d'interconnexion, d'interconnecter des équipements informatiques:

- de constructeurs différents;
- gérés de façon différente;
- de niveaux de complexité différents;
- de générations différentes.

La présente Recommandation UIT-T | Norme internationale définit le service mis à la disposition des entités de la couche application du modèle de référence.

La présente Recommandation UIT-T | Norme internationale prend en compte le fait que des entités d'application peuvent désirer communiquer pour les raisons les plus diverses. Bien que tous les systèmes ne partagent pas une méthode commune de présentation des données, des systèmes qui désirent se transmettre des informations doivent convenir de l'objet de leur communication et des significations à attribuer aux informations transmises. Le service de présentation fournit les moyens nécessaires au transfert des informations en préservant leur sémantique au cours de ce transfert.

Il est reconnu, qu'en ce qui concerne la qualité de service de présentation, décrite à l'article 9, des travaux sont encore en cours, visant à assurer un traitement intégré de la qualité de service (QOS) (*quality of service*) à travers toutes les couches du modèle de référence d'interconnexion de systèmes ouverts (OSI) (*open systems interconnection*), et à vérifier que les traitements individuels de chaque couche satisfont d'une manière cohérente les objectifs globaux de QOS. En conséquence, une annexe pourra être ajoutée par la suite à la présente Recommandation UIT-T | Norme internationale; elle présentera les développements ultérieurs du traitement de la QOS et de son intégration.

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/IEC 8822:1994

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/baeae840-981d-4dab-9c5b-fc900b1c8546/iso-iec-8822-1994>

NORME INTERNATIONALE

RECOMMANDATION UIT-T

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION — INTERCONNEXION DE SYSTÈMES OUVERTS (OSI) — DÉFINITION DU SERVICE DE PRÉSENTATION

1 Domaine d'application

1.1 La présente Recommandation UIT-T | Norme internationale définit (de façon abstraite), tel qu'il est vu de l'extérieur, le service fourni par la couche présentation OSI, en termes:

- a) d'actions et d'événements spécifiés par les primitives de service à l'interface service/utilisateur;
- b) de données contenues dans des paramètres associés à chaque action et événement spécifiés par les primitives;
- c) de relations entre actions et événements, et d'enchaînements valides d'actions et d'événements.

1.2 La présente Recommandation UIT-T | Norme internationale définit le service orienté connexion qui est assuré par le protocole de présentation orienté connexion de l'OSI et le service sans connexion qui est assuré par le protocole de présentation sans connexion de l'OSI, chacun en combinaison avec le service de session de l'OSI.

Le service de présentation orienté connexion défini dans la présente Recommandation UIT-T | Norme internationale peut être utilisé par un protocole d'application de l'OSI pour la transmission orientée connexion. Le service de présentation sans connexion défini dans la présente Recommandation UIT-T | Norme internationale peut être utilisé par un protocole d'application de l'OSI défini pour la transmission sans connexion.

1.3 La présente Recommandation UIT-T | Norme internationale ne spécifie pas les applications et les produits individuels et n'impose pas de restriction à la mise en œuvre d'entités et d'interfaces à l'intérieur d'un système informatique, ce qui explique qu'aucune conformité n'est exigée au niveau des équipements.

2 Références normatives

Les Recommandations et les Normes internationales suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Recommandation UIT-T | Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toutes Recommandations et Normes internationales sont sujettes à révision, et les parties prenantes aux accords fondés sur la présente Recommandation UIT-T | Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des Recommandations et Normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur. Le Secrétariat de l'UIT-T tient à jour la liste des Recommandations UIT-T en vigueur.

2.1 Recommandations | Normes internationales identiques

- Recommandation UIT-T X.215 (1994) | ISO/CEI 8326:1994, *Technologie de l'information – Interconnexion de systèmes ouverts – Définition du service de session.*
- Recommandation UIT-T X.680 (1994) | ISO/CEI 8824-1:1994, *Technologie de l'information – Interconnexion de systèmes ouverts – Notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1): Spécification de la notation de base.*
- Recommandation UIT-T X.226 (1994) | ISO/CEI 8823:1994, *Technologie de l'information – Interconnexion de systèmes ouverts – Protocole de présentation en mode connexion: Spécification du protocole.*
- Recommandation UIT-T X.200 (1994) | ISO/CEI 7498:1994, *Technologie de l'information – Interconnexion de systèmes ouverts – Modèle de référence de base: Le modèle de base.*

- Recommandation UIT-T X.236 | ISO/CEI 9576-1:…¹⁾, *Technologie de l'information – Interconnexion de systèmes ouverts – Protocole de présentation en mode sans connexion: Spécification de protocole.*
- Recommandation UIT-T X.660 (1992) | ISO/CEI 9834-1:1993, *Technologie de l'information – Interconnexion de systèmes ouverts – Procédures pour le fonctionnement des autorités d'enregistrement OSI: Procédures générales.*

2.2 Paires de Recommandations | Normes internationales équivalentes par leur contenu technique

- Recommandation X.210 du CCITT (1988), *Conventions relatives à la définition de service des couches de l'interconnexion de systèmes ouverts.*
ISO/TR 8509, *Systèmes de traitement de l'information – Interconnexion de systèmes ouverts – Conventions de service.*
- Recommandation X.650 du CCITT (1992), *Interconnexion de systèmes ouverts – Modèle de référence de base – Dénomination et adressage.*
ISO/CEI 7498-3:1989, *Systèmes de traitement de l'information – Interconnexion de systèmes ouverts – Modèle de référence de base – Partie 3: Dénomination et adressage.*

2.3 Autres références

- Recommandation X.410 du CCITT (1984), *Systèmes de messagerie – Opérations distantes et serveur de transfert fiable.*

3 Définitions

Pour les besoins de la présente Recommandation UIT-T | Norme internationale les définitions suivantes s'appliquent.

3.1 Définitions du modèle de référence

La présente Recommandation UIT-T | Norme internationale est fondée sur les concepts élaborés dans la Rec. UIT-T X.200 | ISO/CEI 7498 et utilise les termes suivants qui y sont définis:

- a) entité d'application;
- b) informations de contrôle du protocole d'application;
- c) connexion de présentation;
- d) entité de présentation;
- e) couche présentation;
- f) service de présentation;
- g) point d'accès au service de présentation;
- h) unité de données du service de présentation;
- i) connexion de session;
- j) service de session;
- k) syntaxe de transfert;
- l) syntaxe concrète;
- m) système ouvert réel;
- n) transmission en mode sans connexion (N).

NOTE – Les abréviations de l'article 4 s'appliquent à certains de ces termes.

¹⁾ Actuellement à l'état de projet.

3.2 Définitions des conventions de service

La présente Recommandation UIT-T | Norme internationale utilise les termes suivants définis dans la Rec. X.210 du CCITT | ISO/TR 8509, tels qu'ils s'appliquent à la couche présentation:

- a) utilisateur du service;
- b) fournisseur du service;
- c) primitive de service;
- d) demande;
- e) indication;
- f) réponse;
- g) confirmation;
- h) service de type non confirmé;
- i) service de type confirmé;
- j) service de type à l'initiative du fournisseur.

3.3 Définitions relatives à la dénomination et à l'adressage

La présente Recommandation UIT-T | Norme internationale utilise les termes suivants définis dans la Rec. UIT-T X.650 | ISO/CEI 7498-3:

- a) adresse de présentation de l'entité appelante;
- b) adresse de présentation de l'entité appelée;
- c) adresse de présentation en réponse.

3.4 Définitions relatives au service de présentation

Les définitions suivantes s'appliquent également pour les besoins de la présente Recommandation UIT-T | Norme internationale:

3.4.1 destructif: Un service est destructif si son utilisation risque d'entraîner la perte de données d'autres primitives de service, qui n'ont pas encore été remises.

3.4.2 non destructif: Un service est non destructif si son utilisation ne risque pas d'entraîner la perte de données.

3.4.3 syntaxe abstraite: Spécification de données de la couche application ou d'informations de contrôle du protocole d'application, en appliquant des règles de notation indépendantes de la technique de codage utilisée pour représenter ces données.

3.4.4 nom de syntaxe abstraite: Nom qui identifie de façon ambiguë une syntaxe abstraite.

3.4.5 nom de syntaxe de transfert: Nom qui identifie de façon non ambiguë une syntaxe de transfert ou un ensemble de règles générant une syntaxe de transfert à partir d'une syntaxe abstraite de données.

3.4.6 valeur de données de présentation: Unité d'informations spécifiée dans une syntaxe abstraite, qui est transférée par le service de présentation.

3.4.7 contexte de présentation: Association d'une syntaxe abstraite et d'une syntaxe de transfert.

NOTES

1 Du point de vue de l'utilisateur du service de présentation, un contexte de présentation représente un environnement selon lequel les valeurs de données de la syntaxe abstraite peuvent être transférées (sous forme d'une chaîne binaire) sans ambiguïté.

2 Quand la syntaxe abstraite l'autorise, une valeur de données de présentation peut contenir des champs imbriqués, dont chacun véhicule une valeur de données de présentation exprimée selon une syntaxe abstraite (éventuellement différente).

3 Du point de vue de l'utilisateur du service de présentation, un contexte de présentation représente une utilisation spécifique d'une syntaxe abstraite. Plusieurs contextes de présentation peuvent être définis pour la même syntaxe abstraite (avec la même syntaxe de transfert ou avec des syntaxes de transfert différentes); des valeurs de données de présentation transmises exprimées selon des contextes de présentation séparés, sont remises exprimées selon ces contextes de présentation séparés.

3.4.8 ensemble des contextes définis: Ensemble des contextes de présentation qui ont été définis par un accord intervenu entre les trois partenaires d'une communication, à savoir: le fournisseur et les deux utilisateurs du service de présentation.

NOTE – L'inclusion d'un contexte de présentation dans l'ensemble des contextes définis, implique que sa syntaxe abstraite soit acceptable pour les deux utilisateurs du service de présentation et que les deux entités sont convenues d'une syntaxe de transfert acceptable pour ce contexte de présentation.

3.4.9 ensemble des contextes définis entre activités: Ensemble des contextes de présentation qui est défini pour une connexion de présentation quand l'unité fonctionnelle de gestion d'activité (de session) est adoptée. Il prend initialement la valeur de l'ensemble des contextes définis lors de l'établissement de la connexion de présentation, et ne peut être modifié ensuite que par des primitives du service P-ALTER-CONTEXT émises en dehors des activités.

3.4.10 contexte par défaut: Le contexte par défaut est un contexte de présentation qui est toujours connu du fournisseur et des deux utilisateurs du service de présentation pour une connexion de présentation ou une transmission en mode sans connexion-p donnée. C'est le contexte de présentation qui s'applique toujours au paramètre données de l'utilisateur des primitives du service P-EXPEDITED-DATA. Il ne s'applique aux paramètres données de l'utilisateur des autres primitives de service que lorsque l'ensemble des contextes définis est vide.

NOTE – Il peut arriver d'utiliser un contexte par défaut implicite, quand aucun nom de contexte par défaut n'est spécifié.

3.4.11 unité fonctionnelle: Regroupement logique de services défini par la présente Recommandation UIT-T | Norme internationale, à des fins de:

- négociation lors de l'établissement de la connexion de présentation, pour être utilisée au cours de cette connexion de présentation;
- référence par d'autres normes.

3.4.12 interruption: Une procédure d'un service est interrompue par un autre service, si le second service a pour conséquence que des primitives du premier ne sont pas utilisées comme spécifié pour la procédure de ce premier service.

3.4.13 mode X.410-1984: Mode de fonctionnement restreint de la couche présentation, qui est utilisé pour permettre l'interfonctionnement avec un système qui est conforme à la Recommandation X.410 du CCITT (1984).

3.4.14 mode normal: Mode de fonctionnement de la couche présentation, dans lequel est fournie l'intégralité des facilités du service de présentation.

3.4.15 appellant: Entité de présentation ou utilisateur du service de présentation qui lance l'établissement de connexion de présentation.

3.4.16 appelé: Entité de présentation ou utilisateur du service de présentation qui répond à une proposition d'établissement de connexion de présentation.

3.4.17 demandeur: Entité de présentation ou utilisateur du service de présentation qui lance une action particulière.

3.4.18 accepteur: Entité de présentation ou utilisateur du service de présentation qui accepte une action particulière.

3.4.19 identification de contexte de présentation: Identification d'un contexte de présentation spécifique à la frontière de service conceptuelle.

4 Abréviations

Pour les besoins de la présente Recommandation UIT-T | Norme internationale, les abréviations suivantes sont utilisées:

ASN.1	Notation de syntaxe abstraite numéro un (<i>abstract syntax notation one</i>) (voir la Rec. UIT-T X.680 ISO/CEI 8824)
DCS	Ensemble des contextes définis (<i>defined context set</i>)
PCEP	Extrémité de connexion de présentation (<i>presentation-connection-end-point</i>)
PS	Service de présentation (<i>presentation-service</i>)
PSAP	Point d'accès au service de présentation (<i>presentation-service-access-point</i>)
Utilisateur PS	Utilisateur du service de présentation (<i>presentation-service-user</i>)
SS	Service de session

5 Conventions

La présente Recommandation UIT-T | Norme internationale utilise les conventions de description définies dans la Rec. X.210 du CCITT | ISO/TR 8509.

SECTION 1 – CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

6 Vue d'ensemble du service de présentation

6.1 Rôle

La couche présentation concerne la représentation des informations en transit entre des systèmes ouverts (voir la Rec. UIT-T X.200 | ISO/CEI 7498) au moyen d'une transmission orientée connexion ou d'une transmission en mode sans connexion.

6.2 Relations avec la couche application

NOTE – La vue qu'a la couche application de la couche présentation est décrite ci-après.

6.2.1 Un protocole d'application est spécifié en termes de transfert de valeurs de données de présentation entre des entités d'application (utilisateurs du service PS), utilisant le paramètre données de l'utilisateur des primitives du service de présentation.

6.2.2 Un ensemble de définitions de valeurs de données de présentation associé à un protocole d'application constitue une syntaxe abstraite. Pour que deux entités d'application puissent réussir à communiquer, elles doivent se mettre d'accord sur l'ensemble des syntaxes abstraites qu'elles ont l'intention d'utiliser. Au cours de la communication, elles peuvent décider de modifier cet accord. Il peut en résulter une modification de l'ensemble des syntaxes abstraites en vigueur.

6.2.3 La spécification de syntaxe abstraite identifie le contenu informationnel de l'ensemble des valeurs de données de présentation. Elle n'identifie pas les syntaxes de transfert à utiliser lorsque des valeurs de données de présentation sont transférées entre des entités de présentation, et ne concerne pas la représentation locale des valeurs de données de présentation.

6.2.4 La raison d'être de la couche présentation est de garantir la conservation du contenu informationnel des valeurs de données durant le transfert. C'est aux entités d'application coopérantes qu'incombe la responsabilité de déterminer l'ensemble des syntaxes abstraites qu'elles emploient dans leur communication; cette détermination se traduit par un accord dont elles informent les entités de présentation. Connaissant l'ensemble des syntaxes abstraites à utiliser par les entités d'application, les entités de présentation sont responsables du choix de syntaxe de transfert mutuellement acceptable, qui préserve le contenu informationnel des valeurs de données de présentation.

NOTE – Les entités de présentation ne jouent aucun rôle dans la détermination de l'ensemble des syntaxes abstraites à utiliser par les entités d'application.

6.2.5 Les syntaxes abstraites utilisées pour la transmission en mode sans connexion sont déterminées par l'entité d'application émettrice. Pour que la communication aboutisse, il faut que ces syntaxes abstraites soient acceptables pour l'entité d'application réceptrice.

6.2.6 Pour la transmission en mode sans connexion, les entités de présentation ne négocient pas les syntaxes de transfert. Celles-ci sont déterminées par l'entité d'application émettrice, et pour que la communication aboutisse, elles doivent être acceptables pour l'entité d'application réceptrice. Les syntaxes abstraites et les syntaxes de transfert associées peuvent être explicitement énoncées comme des options d'utilisateur dans le paramètre «liste de définitions du contexte de présentation».

6.3 Relations avec la couche session

Les entités de présentation mettent en œuvre des protocoles qui enrichissent le service de session OSI et faire en sorte de fournir un service de présentation offrant les facilités décrites dans la Rec. UIT-T X.200 | ISO/CEI 7498. L'utilisateur du service de présentation bénéficie d'un accès au service de session qui lui permet une utilisation intégrale de ce service. Ceci inclut la négociation des unités fonctionnelles et l'accès à ces unités fonctionnelles. Pour offrir cet accès, le rôle de la couche présentation comprend la représentation des valeurs de données de présentation dans les paramètres données de l'utilisateur des primitives du service de session.

NOTE – La couche présentation n'a pas à fournir de fonctions de gestion de dialogue et de transport de données, en plus de celles assurées par le service de session.

6.4 Fonctions de la couche présentation

La couche présentation a deux fonctions qu'elle remplit pour le compte des utilisateurs du service de présentation:

- a) la négociation des syntaxes de transfert;
- b) la transformation à partir d'une syntaxe de transfert et vers une syntaxe de transfert.

La fonction de négociation de syntaxe de transfert est assurée par des protocoles de présentation; elle fournit les facilités de définition des contextes de présentation. La transformation de syntaxe est une fonction contenue dans une entité de présentation et n'a aucun impact sur la conception du protocole de présentation. Pour la transmission en mode sans connexion, c'est l'entité de présentation émettrice qui choisit les syntaxes de transfert; celles-ci ne font l'objet d'aucune négociation.

NOTES

1 Il n'entre pas dans le cadre des normes du service de présentation et du protocole de présentation d'imposer des contraintes aux syntaxes abstraites et de transfert utilisées par un système ouvert particulier ni de spécifier de telles syntaxes. Les syntaxes utilisées par un système ouvert dépendent de la nature des applications dans lesquelles elles sont impliquées.

2 Dans tout système ouvert réel, les valeurs de données de présentation auront une syntaxe concrète locale. La transformation vers une syntaxe de transfert ou à partir d'une syntaxe de transfert s'effectue à partir de cette syntaxe de transfert locale ou vers celle-ci.

6.5 Négociation de la syntaxe

La négociation de la syntaxe de transfert a lieu entre deux entités de présentation, lorsqu'un utilisateur du service de présentation fournit le nom d'une syntaxe abstraite qui nécessite une syntaxe de transfert. La négociation réussit si son résultat est l'association de la syntaxe abstraite nommée avec une syntaxe de transfert compatible. Une telle association constitue un contexte de présentation. Du point de vue de l'utilisateur du service de présentation, un contexte de présentation représente une utilisation spécifique distincte d'une syntaxe abstraite.

En général, la combinaison d'une syntaxe abstraite et d'une syntaxe de transfert n'est pas nécessairement unique. Il peut être possible de représenter une syntaxe abstraite spécifique par une ou plusieurs syntaxes de transfert; il peut également être possible d'utiliser une syntaxe de transfert pour représenter plusieurs syntaxes abstraites.

6.6 Transfert des informations

ISO/IEC 8822:1994

6.6.1 Les informations de l'utilisateur sont transportées dans les paramètres données de l'utilisateur des primitives du service de présentation. Chaque paramètre données de l'utilisateur contient une ou plusieurs valeurs de données de présentation. L'ordre de ces valeurs de données de présentation est conservé au cours du transfert.

6.6.2 Une valeur de données de présentation peut être structurée en sorte qu'elle contienne, sous forme imbriquée, des valeurs de données de présentation exprimées selon d'autres contextes de présentation, si cette situation est acceptable pour la syntaxe abstraite en vigueur dans le contexte de présentation.

NOTE – La structure des paramètres données de l'utilisateur des primitives du service de présentation ne peut pas être définie plus explicitement au niveau du service. Toute interface d'un système ouvert réel (si une telle interface existe) en définira une forme concrète.

6.7 Définition de contextes de présentation

6.7.1 Le service de présentation fournit les facilités nécessaires à la définition de contextes de présentation qui répondent aux besoins de ses utilisateurs en matière de transfert d'informations. Les définitions d'un ou plusieurs contextes de présentation décrivent intégralement les besoins des utilisateurs d'une connexion de présentation en matière de transfert d'informations.

6.7.2 Trois services permettent de définir des contextes de présentation: le service P-CONNECT, le service P-ALTER-CONTEXT et le service P-UNIT-DATA. Le service P-ALTER-CONTEXT permet en outre de supprimer des contextes de présentation qui ne sont plus nécessaires.

6.7.3 Lorsque des contextes de présentation sont définis, ils sont ajoutés à un DCS (ensemble de contextes définis). Le fait de définir un contexte de présentation le rend immédiatement utilisable. Un utilisateur du service de présentation a ainsi la possibilité d'identifier l'ensemble des contextes de présentation nécessaires à la description intégrale du flux des informations échangées entre des utilisateurs du service PS.

6.7.4 Si l'ensemble DCS est vide, il est néanmoins possible de transférer des valeurs de données de présentation dans des paramètres données de l'utilisateur du service de présentation; dans ce cas, toutes les valeurs de données de présentation sont exprimées selon le contexte par défaut. Les valeurs de données de présentation ne sont transférées en utilisant le contexte par défaut que lorsque l'ensemble DCS est vide, ou quand elles sont transférées dans une primitive

de service P-EXPEDITED-DATA. Le contexte par défaut peut être défini à l'aide du service d'établissement de connexion de présentation (mais il ne peut être redéfini par aucun autre service de présentation) ou être établi par un accord préalable. Les valeurs de données de présentation qui sont transférées à l'aide du service P-EXPEDITED-DATA sont toujours exprimées selon le contexte par défaut.

6.8 Gestion de l'ensemble DCS

Si l'unité fonctionnelle de gestion des contextes de présentation n'est pas adoptée, l'ensemble DCS ne doit pas changer au cours de la connexion de présentation et la suite du 6.8 ne s'applique pas.

6.8.1 Unité fonctionnelle de gestion des contextes

6.8.1.1 Si l'unité fonctionnelle de gestion des contextes de présentation est adoptée, l'ensemble DCS peut être modifié au cours de la connexion de présentation. Ceci est réalisé en utilisant la demande P-ALTER-CONTEXT. Il incombe à la couche présentation de garantir que l'ensemble DCS est identique aux deux extrémités d'une connexion de présentation; le service P-ALTER-CONTEXT est donc de type confirmé. Toutefois, il est possible que certains services destructifs entrent en conflit avec, ou devancent, le service P-ALTER-CONTEXT.

6.8.1.2 Si une primitive de service d'indication P-RESYNCHRONIZE est reçue alors que la primitive de service de confirmation P-ALTER-CONTEXT est attendue, le service P-RESYNCHRONIZE l'emporte et la procédure du service P-ALTER-CONTEXT est interrompue. L'ensemble DCS est indiqué à l'utilisateur du service de présentation. Si une primitive de service de demande P-RESYNCHRONIZE est émise, alors qu'une primitive de service de confirmation P-ALTER-CONTEXT est attendue, le service P-RESYNCHRONIZE l'emporte et la procédure du service P-ALTER-CONTEXT est interrompue. L'ensemble DCS est indiqué à l'utilisateur du service de présentation.

6.8.1.3 Une interaction entre les services P-ACTIVITY-INTERRUPT ou P-ACTIVITY-DISCARD et le service P-ALTER-CONTEXT peut entraîner un mauvais alignement de l'ensemble DCS d'où résulterait un transfert de données exprimées selon un contexte inconnu de l'un des utilisateurs du service PS. Les utilisateurs du service PS peuvent éviter cette situation en utilisant le jeton d'activité et en respectant les règles d'enchaînement appropriées.

6.8.2 Unité fonctionnelle de restauration de contextes

ISO/IEC 8822:1994

6.8.2.1 Si l'utilisateur du service PS n'a pas choisi l'unité fonctionnelle de synchronisation symétrique, il peut choisir l'unité fonctionnelle de restauration de contextes. Si l'unité fonctionnelle de restauration de contextes n'est pas adoptée, l'ensemble DCS ne peut être modifié que par l'intermédiaire du service P-ALTER-CONTEXT et la suite du 6.8 ne s'applique pas. Si l'unité fonctionnelle de restauration de contextes est adoptée, le fournisseur du service PS mémorise l'ensemble DCS à des points spécifiés au cours de la connexion de présentation. Si l'utilisateur du service PS demande un retour à l'un de ces points, l'ensemble DCS est rétabli tel qu'il était actif à ce point.

6.8.2.2 Une primitive P-RESYNCHRONIZE (option redémarrage ou au choix de l'utilisateur) en un point connu du fournisseur du service PS rétablit l'ensemble DCS tel qu'il est connu à ce point. Si le point spécifié est antérieur à ceux connus du fournisseur du service PS, l'ensemble DCS est rétabli tel que défini à l'établissement de la connexion de présentation. Si le point spécifié est postérieur à ceux connus du fournisseur du service PS, ou si une primitive P-RESYNCHRONIZE (option abandon) est demandée, l'ensemble DCS n'est pas modifié. Si un point inconnu (c'est-à-dire appartenant à la plage des points connus, mais non connus du fournisseur du service PS) est spécifié, le fournisseur du service PS indique ce fait à l'utilisateur du service PS et ne modifie pas l'ensemble DCS.

6.8.2.3 Hors activité, l'ensemble DCS est l'ensemble des contextes définis entre activités, tel qu'il est défini lors de l'établissement de la connexion de présentation, puis modifié par toute primitive de service demande P-ALTER-CONTEXT, émise en dehors d'une activité. Quand une activité est lancée, son ensemble DCS initial est identique à l'ensemble DCS entre activités. Les primitives de service de demande P-ALTER-CONTEXT subséquentes, émises au cours d'une activité, modifient uniquement l'ensemble DCS de cette activité.

6.8.2.4 Une primitive P-ACTIVITY-END, P-ACTIVITY-INTERRUPT ou P-ACTIVITY-DISCARD entraîne le remplacement de l'ensemble DCS par l'ensemble DCS entre activités, qui est ainsi rétabli.

6.8.2.5 Une primitive P-ACTIVITY-RESUME rétablit l'ensemble DCS tel qu'il était spécifié au point de synchronisation, au cours de l'activité spécifiée (s'il est connu du fournisseur du service PS). Comme ce service est de type non confirmé, il est possible de recevoir des données présentées selon un contexte de présentation inconnu. Si ceci se produit, une indication P-P-ABORT est émise à l'intention des deux utilisateurs du service PS.

NOTE – La gestion des indicateurs d'activité est du ressort de l'utilisateur du service PS.

7 Facilités du service

Le service de présentation comprend un certain nombre de facilités. Ces facilités sont décrites ci-après, et les services qui composent chaque facilité sont indiqués dans le Tableau 1.

7.1 La facilité d'établissement de connexion

La facilité d'établissement de connexion fournit un service qui permet à un utilisateur du service PS d'établir une connexion de présentation avec un autre utilisateur du service PS. Ce service permet aux utilisateurs du service PS d'échanger des paramètres par l'intermédiaire desquels ils peuvent établir les caractéristiques de la connexion de présentation, en particulier:

- a) les unités fonctionnelles du service de présentation adoptées;
- b) l'ensemble DCS initial;
- c) les caractéristiques de la connexion de session;
- d) la définition du contexte par défaut.

7.2 La facilité de terminaison de connexion

La facilité de terminaison de connexion fournit des services qui permettent:

- a) la terminaison normale d'une connexion de présentation par les utilisateurs du service PS d'une façon qui est non destructive;
- b) la terminaison d'une connexion de présentation d'une façon qui peut être destructive; cette terminaison peut être à l'initiative de l'un des utilisateurs du service PS ou du fournisseur du service PS.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

7.3 Facilité de gestion des contextes

La facilité de gestion des contextes fournit un service qui permet:

- a) l'addition de contextes de présentation à l'ensemble DCS, par accord intervenu entre les utilisateurs et le fournisseur du service PS; une identification est associée à chaque contexte de présentation défini, mais cette identification n'a aucune signification au-delà de cette connexion de présentation;
- b) la suppression de contextes de présentation de l'ensemble DCS.

7.4 La facilité de transfert d'informations

La facilité de transfert d'informations fournit des services qui permettent aux utilisateurs du service PS de transférer des informations sur une connexion de présentation. Ces services permettent le transfert de données avec contrôle par jetons, le transfert de données sans contrôle par jetons, le transfert de données typées, le transfert d'informations de capacités et le transfert de données accélérées, si les unités de session correspondantes sont adoptées.

7.5 La facilité de contrôle du dialogue

La facilité de contrôle du dialogue fournit les services qui permettent la gestion des jetons, la synchronisation, la resynchronisation, la signalisation d'anomalie et la gestion d'activité, si les unités fonctionnelles de session correspondantes sont adoptées. Ces services sont mis en correspondance avec les services de session correspondants. La présente Recommandation UIT-T | Norme internationale les décrit uniquement du point de vue de leur relation avec, et de leurs effets sur les autres services de présentation. Dans certains cas, le service de présentation impose des contraintes additionnelles quant à l'utilisation des services qui utilisent directement les services de session; l'utilisation de ces services affecte également les états des entités de présentation. Ils sont décrits de façon plus complète dans la définition du service de session (voir la Rec. UIT-T X.215 | ISO/CEI 8326).

7.6 Facilité de transfert d'informations en mode sans connexion

La facilité de transfert d'informations en mode sans connexion fournit des services qui permettent à un utilisateur du service PS de transférer une unité de données de service présentation unique à un autre utilisateur du service PS sans qu'il soit nécessaire d'établir une connexion.

Tableau 1 – Les facilités de présentation, leurs services et objet

Nom du service	Type de service	Objet
Facilité d'établissement de connexion P-CONNECT	Confirmé	Etablissement de connexion
Facilité de terminaison de connexion P-RELEASE P-U-ABORT P-P-ABORT	Confirmé Non confirmé Initiative du fournisseur	Libération de connexion Coupure à l'initiative de l'utilisateur Coupure à l'initiative du fournisseur
Facilité de gestion des contextes P-ALTER-CONTEXT	Confirmé	Addition et suppression de contexte
Facilité de transfert d'informations P-DATA P-TYPED-DATA P-EXPEDITED-DATA P-CAPABILITY-DATA	Non confirmé Non confirmé Non confirmé Confirmé	(voir la Note)
Facilité de contrôle de dialogue P-TOKEN-GIVE P-TOKEN-PLEASE P-CONTROL-GIVE P-SYNC-MINOR P-SYNC-MAJOR P-RESYNCHRONIZE P-U-EXCEPTION-REPORT P-P-EXCEPTION REPORT P-ACTIVITY-START P-ACTIVITY-RESUME P-ACTIVITY-END P-ACTIVITY-INTERRUPT P-ACTIVITY-DISCARD	Non confirmé Non confirmé Non confirmé Confirmé sur option Confirmé Confirmé Non confirmé A l'initiative du fournisseur Non confirmé Non confirmé Confirmé Confirmé Confirmé Confirmé	(voir la Note)
Facilité de transfert d'informations en mode sans connexion P-UNIT-DATA	Non confirmé	(voir la Note)

NOTE – Le rôle de chaque service de présentation découle de celui du service de session correspondant, tel que spécifié dans la Rec. UIT-T X.215 | ISO/CEI 8326.

8 Unités fonctionnelles

8.1 Dans la présente Norme internationale, les unités fonctionnelles sont utilisées pour exprimer les besoins de l'utilisateur du service PS lors de l'établissement de la connexion de présentation.

8.2 Il existe deux catégories d'unités fonctionnelles:

- a) Les **unités fonctionnelles de session**, telles que définies dans la Rec. UIT-T X.215 | ISO/CEI 8326, qui comprennent:
- l'unité fonctionnelle noyau;
 - l'unité fonctionnelle de transmission semi-duplex;
 - l'unité fonctionnelle de transmission duplex;
 - l'unité fonctionnelle de données accélérées;
 - l'unité fonctionnelle de synchronisation mineure;